Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260910-2026_70_1009-DE

delib 2026_70_10092026

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 10 Septembre 2026 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11
Nombre d'absents excusés : 0
Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 03/09/2026
Date de la publication : 09/09/2026
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 15/09/2026

PRÉSENTS : M. MILLET Serge – M. LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – Mme LE MER Anne – M. FROGER René – Mme LOUAPRE Michèle – M. KEROMEST Tugdual – Mme MORVAN Christine – Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse – M. FONTAINE Antoine – Mme BRAULT Virginie – Mme LALONNIER Marjorie
ABSENTS EXCUSÉS :
ABSENTS NON EXCUSÉS :
SECRETAIRE : Mme LE MER Anne

12. SUBVENTION 2026 À L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES HÉDÉ-TINTENIAC

Madame la 2ème Adjointe rappelle que l'association Familles Rurales du Pays de Hédé-Tinténiac a transmis en début d'année sa demande de régularisation 2025 d'un montant de 742.38 € et sa demande de subvention 2026 d'un montant de 5 759.13 €, soit un total de **6 501.51 €**.
Une réflexion devait être portée sur l'avenir de ce financement après échanges en conseil municipal du 25 juin dernier.

De nouvelles informations ont été transmises pour permettre une projection :

Années scolaire	2025	Estimation 2026	Réel 2026 au 08/09/2026
Nombre de familles de Saint-Brieuc-des-Iffs	11	**7**	7
Nombre d'enfants différents	14	**9**	9
Nombre de journée d'ouverture	153	**155**	155
Nombre de journées ALSH	369	**265** (estimation de 104 journées du 14/10/26 au 31/12/2026)	161

2025	
Nombre d'enfants de - de 6 ans	Nombre d'enfants de + de 6 ans
9	5

2026	
Nombre d'enfants de - de 6 ans	Nombre d'enfants de + de 6 ans
8	2

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260910-2026_70_1009-DE

Le débat est ouvert :
-Anne LE MER indique qu'il y a un écart des prévisions à la baisse. On annonçait plus d'enfants qu'il n'y en a réellement. La subvention de cette année serait donc probablement surestimée et un rappel en faveur de la commune aurait lieu en 2027.
Il y a moralement un engagement au sujet de cette subvention car sur 2025 les familles ont payé leur part selon les tarifs en vigueur en tant que « commune participante ».
-Serge MILLET et Anne LE MER informent qu'ils ont rencontré la nouvelle directrice lundi.
-Tugdual KEROMEST explique une particularité de cette association, une partie du personnel de garderie périscolaire est à la fois agent de la commune de Tinténiac mais également salarié de Familles Rurales. L'association ne fait pas de périscolaire même si l'on y voit parfois les mêmes salariés/agents.
-Tugdual KEROMEST émet l'hypothèse sur cette baisse surprenante : est-ce que la rencontre avec les familles en début d'année n'a pas eu un impact ? Peut-être que les familles se sont organisées différemment, ce serait un bénéfice de cette réunion pour la commune.
Il ajoute que l'association est saine financièrement.
-Anne LE MER rappelle que le risque principal est que le montant augmente ou que les enfants reviennent en plus grand nombre sans solution pour plafonner, en diminuant la part de la commune et augmentant la part des familles, qui n'est pas possible au niveau comptabilité et logiciel. Il y a une réflexion du côté de la directrice sur ce sujet.
-Christine MORVAN demande s'il serait possible de fixer un forfait par habitant.
-Il est répondu que non, ce n'est pas possible car tout doit être calculé selon le quotient familial, c'est obligatoire par rapport à la CAF.
-Serge MILLET ajoute que l'association n'a pas encore fait de demande de financement auprès de la CCBR, ce qui pourrait être une solution adaptée.

Après en avoir délibéré et à la majorité *(1 abstention de Tugdual KEROMEST)*, le Conseil Municipal :
- DECIDE d'attribuer à l'association Familles Rurales du Pays de Hédé-Tinténiac en 2026 la subvention demandée, soit 6 501.51 €.

Le Maire,
Serge MILLET

La secrétaire de séance,
Anne LE MER

MAIRIE DE SAINT-BRIEUC-des-IFFS
35 Ille-et-Vilaine